

Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg

République et Canton de Genève
Le Conseil d'Etat
M. Serge Dal Busco et Mme Michèle Riguetti
Case postale 3860
1211 Genève 3

V/réf. DI/2456-2021 – 2457- 2021
N/réf. FRF/MV

Genève, le 19 octobre 2021

Concerne : projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la répartition des cotisations à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg (FPTPG) – consultation de la FPTPG

Madame la Chancelière, Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Notre Conseil de fondation s'est réuni et se prononce de la manière suivante.

La FPTPG estime qu'il n'est pas de sa compétence de se prononcer sur la répartition elle-même des cotisations entre les employeurs et les salariés, mais il est de sa responsabilité de se prononcer sur l'impact financier engendré par le changement de répartition.

En effet, en tenant compte des probabilités de démission et des projections actuarielles effectuées par notre expert, le montant de recapitalisation supplémentaire nécessaire a été estimé entre 35 millions et 144 millions en fonction du taux de performance attendue.

La FPTPG se demande de quelle manière l'Etat va pouvoir honorer son engagement face à une recapitalisation supplémentaire, sachant qu'il fait déjà l'objet d'un litige sur la recapitalisation de base à concurrence de 20 millions.

La Fondation se pose la question pour les salariés de moins de 23 ans, car le texte proposé n'est pas clair. Aujourd'hui, la répartition est de 1/3 à charge des assurés, soit un taux de 1% et de 2/3 à charge des employeurs, soit un taux de 2%. Est-ce que la répartition 42% / 58% sera également applicable à cette catégorie de salariés ?

Dans le cas où le projet de loi devait être adopté, la FPTPG demande à ce que la date d'entrée en vigueur soit suffisamment lointaine pour ne pas la pénaliser tant au niveau organisationnel, technique et informatique et demande un engagement formel pour la recapitalisation complémentaire.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Madame la Chancelière, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, nos salutations respectueuses.

Fondation de prévoyance en faveur
du personnel des TPG


Michel Viret
Président


Franca Renzi Ferraro
Directrice

Copie à : - Madame Anne Hornung-Soukup, Présidente du Conseil d'administration des TPG
- SEV TPG – ASIP TPG – Transfair – APAC-TPG